

Vert et abordable

Les véhicules électriques (VE) gagnent du terrain. Mais lesquelles conviennent aux besoins de votre parc automobile?

Autonomie (distance parcourue)

Au-delà de 400 km parcourus par jour, vu le manque de chargeurs rapides, les VE ne sont, à ce jour, pas avantageux. Par contre, pour des trajets journaliers de 30 à 80 km, cela en vaut la peine. Les constructeurs ont largement amélioré l'autonomie de leurs modèles. Fiez-vous toujours à l'autonomie réelle calculée.

Capacité de la batterie

La capacité de la batterie et son système de recharge déterminent l'autonomie en km et la vitesse de chargement. Au fil des années, les batteries des voitures électriques perdent en performance : de - 20 à 30 % après 5 ans. La plupart des modèles proposent une mise à jour des batteries ultérieure. Même en cas de remplacement complet des batteries, le coût d'utilisation d'une VE reste moins élevé.

Système de charge

Le plus facile est de recharger le véhicule à l'aide du système de charge de **TYPE 1**. Le TYPE 1 est conçu pour fournir max. 16 A pendant un temps limité. Attention : il est probable que le dispositif de protection contre les surintensités se déclenchera en cas de rechargement de plusieurs heures. D'autres systèmes de recharge sont, dès lors, indiqués et deviendront d'ailleurs obligatoires à terme.

Pour recharger votre VE avec une prise normale, un système de **TYPE 2** dite 'Mennekes' est la solution. Un système de communication avec la station de charge est intégré au câble de rechargement.

Les systèmes de recharge - le **TYPE 3** - permettent l'utilisation de courants plus élevés en toute sécurité. Leur capacité varie 3,7 à 22 kW pour un rechargement de 60 % plus rapide en moyenne.

Les systèmes de recharge rapides - le **TYPE 4** - rechargent une batterie à 80 % en 30 minutes. Par son coût élevé et sa haute capacité de rechargement, ce système n'est pas conçu pour un usage domestique.

Prix

Le budget pour une VE est de 22.000 € à 39.000 €. Certes onéreux, mais le coût total à l'utilisation correspond à celles des voitures essence ou diesel, en fonction de 3 éléments clés : la fiscalité, le coût d'utilisation et l'entretien. La Flandre favorise l'achat d'une VE avec des primes 'zéro émission' de 3.500 € à 4.000 € pour les particuliers.

L'immatriculation (DIV) et la taxe de roulage annuelle sont gratuites jusque fin 2020. Les entreprises peuvent déduire les VE à 120 %. Les frais d'entretien d'une VE sont environ 35 % moins élevés.

Écologique

Les VE ne rejettent pas de CO₂. Zéro émission : un must pour diminuer le taux de CO₂ de 80 % d'ici 2050! Et tout avantage pour la santé : pas de particules fines ni d'émissions d'oxyde d'azote rejetées, au contraire des voitures au diesel.

Coût d'installation

Au total, l'installation d'une station de recharge en entreprise est abordable : l'achat et l'installation déductibles à 120 % et consommation d'électricité déductible à 75 %. Alors... VE pour votre entreprise?

Philippe Awouters, Clean Air Lovers & Lobbyists

Plus d'infos? Surfez sur www.egear.be, www.asbe.be, www.milieuvriendelijkevoertuigen.be ou www.call4cleanair.be.

Avantages

- 50 % de coûts d'exploitation en moins
- (Presque) pas d'émissions de CO₂ et NO_x
- 35 % de coûts d'entretien en moins
- Silencieux

Inconvénients

- Gros investissement
- Borne de rechargement (actuellement) réduite
- Capacité de la batterie réduite au fil du temps
- Autonomie et vitesse (actuellement) limitée